# LA PAYE DU PERSONNEL MEDICAL



**TARIF 2024** 1.090 € TTC

PAR AGENT

2 jours

(9 h -17 h)

# **DUREE**

#### **OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES**



 Permettre aux stagiaires d'appréhender les mécanismes complexes de la paye du personnel médical.

Ce chapitre ne traite pas des émoluments du personnel médical hospitalier et enseignant des CHU.

• Il traite par contre des émoluments et des différentes indemnités pour :

Les praticiens hospitaliers et l'ensemble des autres statuts présents à l'hôpital (assistants, ...) Depuis la mise en place de l'A.R.T.T. médicale, plusieurs textes sont venus modifier le statut du personnel médical.

C'est ainsi que la notion de garde a disparu, puisque désormais la garde est assimilée à du temps de travail effectif. Seule l'astreinte à domicile demeure. Par contre on voit apparaître la notion de temps additionnel de travail, rendue nécessaire par un manque important de personnel médical.

#### **METHODOLOGIE**

1ère journée : enseignement théorique

2ème journée : enseignement pratique (élaboration de bulletins de paye)

Suports de cours remis sous format papier et/ou accessible via l'espace client



#### **PUBLIC CONCERNE**

• Tout personnel affecté dans un service paye

#### **PREREOUIS**

Aucun préreguis n'est nécessaire pour participer à la formation

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes maximum

## **PROGRAMME**



#### LES ELEMENTS POSITIFS DU BULLETIN DE PAYE

#### Les émoluments

- Les Praticiens Hospitaliers
- Les Assistants des Hôpitaux : Assistants (associés) généralistes et assistants (associés) spécialistes
- Les praticiens contractuels
- Les praticiens attachés
- Les praticiens associés
- Les internes, les Docteurs Junior, les F.F.I.
- Les praticiens cliniciens
- Les statuts accessibles aux personnels médicaux titulaires d'un diplôme étranger

#### Les indemnités

Constituant un élément fixe :

- Indemnité d'engagement de service public exclusif (P.H) Nouvelle
- Indemnité pour activité exercée sur plusieurs établissements
- Prime d'engagement à exercer à plein temps (Assistants) et Prime d'exercice territorial (2017)
- Indemnité de sujétion particulière et forfaitaire (Internes, Résidents, F.F.I.)
- Prime de responsabilité pour les internes de 4ème et 5ème année

#### Constituant un élément variable :

- Indemnité de sujétion pour travail effectué la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou les jours fériés.
- Indemnité forfaitaire pour temps de travail additionnel
- Les astreintes : astreintes opérationnelles et de sécurité, déplacements
- Indemnité de garde pour les internes, résidents, F.F.I. et étudiants
- Indemnités compensatrices d'avantages en nature pour les internes, les résidents et les F.F.I.

Non logés mais nourris, non nourris et non logés, non nourris mais logés

#### LES ELEMENTS NEGATIFS DU BULLETIN DE PAYE

Les retenues ouvrières sont quasiment identiques à celles du personnel non médical contractuel, avec toutefois quelques bases différentes concernant notamment l'I.R.C.A.N.T.E.C.

- La C.S.G : Déductible et non déductible
- Le R.D.S
- L'assurance maladie, décès : L'assurance maladie, décès
- La vieillesse

Régime général Régime complémentaire : IRCANTEC | tranche A | tranche B / cas particuliers

• La contribution solidarité autonomie

### LES CHARGES PATRONALES

Elles s'assimilent, comme les retenues ouvrières, à celles du personnel non médical contractuel.

#### L' U.R.S.S.A.F

- L'assurance maladie et décès Le F.N.A.L.
- La vieillesse • Les allocations familiales
- La taxe transport
- · L'accident du travail

#### L' I.R.C.A.N.T.E.C.

• Tranche A - Tranche B - Cas particuliers

#### LA TAXE SUR LES SALAIRES

• Totalité - Tranche 1 - Tranche 2

#### **POLE EMPLOI**

• Personnel sous contrat



#### SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation